

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE MESURES DE PK MESURES DE PROTECTION MAJORITE MESURES DE PROTECTION INDÉPENDANCEFINANCIÈRE ENDANCE ESURES DE PROTECTION MESURES DE PROTECTION MAJORITÉ ESURES DE PROTECTION MOANCE FINANCIÈRE Séminaire de formation continue MAJORITÉ MESURES DE PROTECTIO Les enjeux du passage INDÉPENDANCE FIN JOR à la majorité MAJORITÉ 15 juin 2023 MESURES

INDERED MAJORITE

MAJORITE

MAJORITE

MESURES DE PROTECTION

MESURES

Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, autorités pénales, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices.

Contenu

Même si la majorité correspond de par la loi à une date précise, l'acquisition de l'indépendance et la maturité qu'elle suppose est un processus progressif, qui à défaut d'accompagnement et de soutien peut être vécu comme un changement brusque. La majorité à l'âge de 18 ans donne de nouveaux droits aux jeunes, qui ne sont plus soumis à l'autorité parentale. Pour autant, être majeur, ne signifie pas forcément être autonome, ni être indépendant financièrement de ses parents. Au surplus, pour les jeunes pris en charge par les services de protection de l'enfance ou qui ont été confrontés pendant leur minorité à la justice pénale, le passage à la majorité est une étape importante, un changement de statut qui peut bouleverser leur vie.

L'objectif de cette journée, organisée en collaboration avec Iuris Conseil Junior, est de mieux connaître le profil des jeunes de 17 ans qui à la majorité vont avoir besoin d'une aide financière ou une mesure de protection civile ou pénale.

Intervenant · e · s

Virginie Jaquiery, avocate, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, présidente de Iuris Conseil Junior

Suzana Lukic, cheffe du support juridique, Service des curatelles et tutelles professionnelles, Vaud

Loïc Parein, docteur en droit, avocat spécialiste FSA droit pénal, chargé de cours à l'Université de Fribourg, chargé d'enseignement à l'Université de Genève

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Jeudi 15 juin 2023, de 9h15 à 16h45

Direction

Alexandra Jungo, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Responsable de la formation

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais d'inscription CHF 400.-

Délai d'inscription

Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50. – sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

Inscription et organisation

Service de la formation continue Université de Fribourg Rue de Rome 6, 1700 Fribourg Tél: +41 (0)26 300 73 39 E-mail: formcont@unifr.ch www.unifr.ch/formcont